

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **27 mai 2024 à 19 h 00**
à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.
Monsieur Dominic Doucet, directeur général et greffier adjoint est
présent.

24-05-212

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement
résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

24-05-213

Adjudication de contrat – Vidange de boues 2024 (AO24-HV-01)

Sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement
résolu que le sujet soit reporté à une séance ultérieure pour des fins
d'analyse.

ADOPTÉE

24-05-214

**Modification du terme de refinancement pour le Règlement no
2008-145 lors de l'émission du 17 juin 2024 et remboursement d'un
montant de 133 700 \$ au refinancement du même règlement**

ATTENDU QUE le conseil désire faire un remboursement au
comptant à même les activités financières pour un montant de
133 700\$ lors du refinancement du règlement no 2008-145;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le terme du refinancement pour
le règlement no 2008-145;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est
unanimement résolu de :

Rembourser un montant de 133 700 \$ au refinancement du règlement
d'emprunt no 2008-145 *décrétant une dépense et un emprunt de 1 666
300 \$ pour des travaux d'aménagement d'un parc multi-sports* à même
les activités financières de l'année en cours;

Fixer une période plus courte pour le refinancement dudit règlement d'emprunt no 2008-145 *décrétant une dépense et un emprunt de 1 666 300 \$ pour des travaux d'aménagement d'un parc multi-sports* lors de l'émission du 17 juin 2024, soit 50 000 \$ sur deux (2) ans au lieu de cinq (5) ans;

DE transmettre une copie conforme de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation par le biais du portail de prestation électronique STAFA.

ADOPTÉE

24-05-215

Adhésion au SIPC – Nouvelles banques

ATTENDU les demandes afin d'ajouter des institutions financières pour offrir le paiement des taxes municipales, notamment avec la Banque Royale et la Banque Canadian tire;

ATTENDU que ces nouvelles institutions financières sont sans frais d'adhésion, mensuel ou transactionnel;

Sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière, Louise Bergeron, à remplir et acheminer à qui de droit, tous les formulaires et conventions nécessaires à l'application de ces méthodes de paiement.

ADOPTÉE

24-05-216

Autorisation signature – Contrats artistes – Concours œuvre d'art Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière

ATTENDU qu'un concours d'œuvre d'art a été lancé pour le hall du Centre sportif Paul de la Sablonnière en voie d'être fraîchement rénové;

ATTENDU que les trois artistes concourants doivent produire une maquette de leur œuvre pour un montant de 5 000\$ chacun;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser la signature par le Directeur des Loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire des trois contrats de maquette en lien avec ce concours;

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement no 2023-437 *décrétant une dépense et un emprunt de 7 292 000 \$ pour la mise à niveau et l'agrandissement du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière*, ainsi que par une subvention du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives, et que la trésorière soit autorisée à payer ce montant.

ADOPTÉE

24-05-217

Signature d'une lettre d'entente concernant la modification de certaines dispositions de la convention collective des salariés municipaux des Bois-Francis

ATTENDU QUE par la résolution 23-10-461, la Ville a accepté l'hypothèse de règlement du médiateur issu du processus de négociation de la convention collective du Syndicat des salariés municipaux des Bois-Francis 2023-2027 dans laquelle les parties ont convenu de se rencontrer dans les jours suivants la signature de la convention collective afin de discuter de solutions possibles aux problématiques de dotation et de rétention à certains postes prévus à la convention collective;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines s'est rencontré pour étudier la question et s'est entendu sur des pistes de solutions possibles; que celles-ci ont été proposées au Syndicat des salariés municipaux des Bois-Francis (CSD) et acceptées par ce dernier lors d'une assemblée générale qui s'est tenue le 22 mai 2024;

PAR CONSÉQUENT sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer une lettre d'entente concernant la modification de certaines dispositions de la convention collective entre la Ville de Princeville et le Syndicat des salariés municipaux des Bois-Francis (CSD) telles que les articles 9.04, 16.01 et l'ajout de l'article 9.05.

QUE ces modifications entrent en vigueur en date de la présente résolution et que ces effets soient inscrits sur la paie des salariés visés dans les 30 jours des présentes.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

24-05-218

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 :02.

ADOPTÉE

Dominic Doucet, greffier adjoint

Gilles Fortier, maire